



DELIBERATION N° 2024-02

Adoption du Document unique 2023 Extrait du Registre des Délibérations CONSEIL SYNDICAL DU 06 FEVRIER 2023

L'an deux mil vingt-quatre, le six février à 18 h 30, le Comité Syndical du SBV4R, régulièrement convoqué le trente janvier 2024, s'est réuni à Sainte-Gemme-Moronval, Salle Municipale des Associations et de la Culture, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel RIGOURD, Président.

Nombre de délégués titulaires du Comité Syndical : 45

Nombre de membres en exercice : 45

Quorum à atteindre en temps normal : (45/2+1) : 23

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération (présents comptant pour le quorum) : 29

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 30

Présents pour le quorum : 29

M.	DAIGREMONT Jérôme	Titulaire		CA Pays de Dreux	ABONDANT
Mme	DE PIEDOÛE Caroline	Titulaire		CA Pays de Dreux	BERCHERES-SUR-VEGRE
Mme	DE SOUSA Evelyne	Titulaire		CA Pays de Dreux	BONCOURT
M.	DESHAYES Ludovic	Titulaire		CA Pays de Dreux	CHERISY
Mme	DEQUAIRE Sylviane	Suppléante de	Mme PRUNIER-REUTER	CA Pays de Dreux	CRECY-COUVE
Mme	DUVAL Dominique	Titulaire		CA Pays de Dreux	EZY-SUR-EURE
M.	PROVOST Sylvain	Titulaire		CA Pays de Dreux	FONTAINE-LES-RIBOUTS
M.	ROY Raymond	Titulaire		CA Pays de Dreux	LA CHAUSSEE-D'IVRY
M.	CHERON Denis	Titulaire		CA Pays de Dreux	MONTREUIL
Mme	PATUREL Cathy	Titulaire		CA Pays de Dreux	OULINS
M.	MAUFRAIS Aurélien	Titulaire :		CA Pays de Dreux	ROUVRES
M.	LUBOW Dominique	Titulaire :		CA Pays de Dreux	St-ANGE-ET-TORCAY
M.	FOUGEROL François	Titulaire		CA Pays de Dreux	Ste GEMME-MORONVAL
M.	ALBERT Christian	Titulaire		CA Pays de Dreux	SAULNIERES
Mme	LE BRIS Martine	Titulaire		CA Pays de Dreux	SAUSSAY
M.	GOALES André	Suppléant de	M. BERTHELIER	CA Pays de Dreux	TREON
M.	MALANDAIN Sylvain	Suppléant de	M. STEPHO	CA Pays de Dreux	VERNOUILLET
M.	RIGOURD Daniel	Titulaire		CA Pays de Dreux	VILLEMEUX-SUR-EURE
Mme	CHANFRAU Dominique	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	
M.	QUESNE Gilles	Suppléant de	Mme DEVINCK	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	

Mme LE GUIL Laëtitia	Titulaire	CC Portes Euréliennes d'Ile de France
M. LEMOINE Stéphane	Titulaire	CC Portes Euréliennes d'Ile de France
M. CORRE Roland	Titulaire	CC Portes Euréliennes d'Ile de France
Mme WEILLER Odile	Suppléante de M. GOND	CC Portes Euréliennes d'Ile de France
M. MAILLARD Patrick	Titulaire	CC Portes Euréliennes d'Ile de France
M. M. CRASSIN Gérard	Titulaire	CC Portes Euréliennes d'Ile de France
M. GALERNE Michel	Suppléant de M. MOLET	CC Portes Euréliennes d'Ile de France
Mme VIBOUD Danièle	Titulaire	CA Evreux Portes de Normandie
M. VERDIER Jean-François	Titulaire	CA Evreux Portes de Normandie

Absents excusés ayant donné pouvoir : 1

M. GUIRLIN Jean-Louis, commune de St Georges-Motel, CA de Dreux donne pouvoir au Président M. Rigourd

Absents excusés : 6

Mme MARAND Béatrice	Titulaire	CA Pays de Dreux	AUNAY-SOUS-CRECY
M. GUIRLIN Jean-Louis	Titulaire	CA Pays de Dreux	St-GEORGES-MOTEL
M. BINET Eric	Titulaire	CA Pays de Dreux	SOREL-MOUSSEL
Mme DEVINCK Jacqueline	Titulaire	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	
M. GATINE Jean-Pierre	Titulaire	CA Evreux Portes de Normandie	
M. LETENNEUR Gilbert	Suppléant de M. GATINE	CA Evreux Portes de Normandie	

Également présents (sans voix délibérative) : 4

M. FAVREAU Patrick	Suppléant de M. FOUGEROL	CA Pays de Dreux	Ste GEMME-MORONVAL
M. ANEST Louis	Suppléant de M. RIGOURD :	CA Pays de Dreux	VILLEMEUX-SUR-EURE
M. BERNHART Laurent	Suppléante de Mme VIBOUD	CA Evreux Portes de Normandie	
Mme LOISY Pauline	Suppléant de M. DAIGREMONT	CA Pays de Dreux	ABONDANT

M. Lubow est nommé secrétaire de séance.

Exposé du Président :

Le Président informe l'assemblée délibérante :

En 2019, afin de répondre à ces obligations, le SBV4R a mis en œuvre sa démarche de prévention en établissant son document unique d'évaluation des risques professionnels en collaboration avec les services du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure et Loir. A cet égard, l'ensemble des services et matériels a été étudié afin de répertorier tous les risques potentiels.

Le document unique d'évaluation des risques professionnels permet d'identifier et de classer les risques rencontrés dans la collectivité afin de mettre en place des actions de prévention pertinentes. C'est un véritable état des lieux en hygiène et sécurité du travail.

Sa réalisation permet :

- de sensibiliser les agents et la hiérarchie à la prévention des risques professionnels,

- d'instaurer une communication,
- de planifier les actions de prévention en fonction de l'importance du risque, mais aussi des choix et des moyens,
- d'aider à établir un programme annuel de prévention.

Ce document doit être mis à jour une fois par an en fonction des nouveaux risques identifiés ou lors d'une réorganisation opérationnelle ou fonctionnelle. Il reste de l'entière responsabilité de l'autorité territoriale qui doit donc veiller à ces prescriptions.

Ce document sera consultable dans les locaux du SBV4R,

Ceci exposé, le Comité Syndical est invité à approuver le document unique d'évaluation des risques professionnels.

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs,

Vu l'avis du CST n°2023/FSSSCT/23 en date du 27/11/2023 sur le document unique d'évaluation des risques professionnels,

Considérant que la mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels est une obligation pour les collectivités territoriales,

Considérant que la démarche de mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels a été réalisée avec les conseils du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure et Loir,

Considérant que le document unique d'évaluation des risques professionnels est amené à évoluer en fonction des situations rencontrées et des actions mises en place pour diminuer les risques professionnels et améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents de la collectivité

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'**unanimité** décide :

- **Décide** de valider le document unique d'évaluation des risques professionnels joint,
- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Le Président,



Daniel RIGOURD

SBV 4R

SYNDICAT DU BASSIN VERSANT
DES 4 RIVIERES

DOCUMENT RENDU EXECUTOIRE

Après dépôt à la Sous-Préfecture, le

Le Président,



Daniel RIGOURD